

Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 Avenant de révision

■ Session du 14 novembre 2016

■ Avis présenté par M. Christophe VITAL, Rapporteur général du Plan au titre au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

Entendues les interventions de MM. Marc de JACQUELOT (CFTC), Yvic KERGROAC'H (CGT), Philippe BOURDAUD (CCIR), Joseph ROCHER (CFDT), Gérard ALLARD (UFC que choisir).

Entendue l'intervention de M. Pierre MOLAGER, Directeur Général Adjoint "Territoires, ruralité et politiques européennes", représentant M. François PINTE, 1er Vice-Président du Conseil régional, Président de la Commission "Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale".

88 votants. 85 pour, 3 abstentions.

Une renégociation de l'enveloppe financière attendue pour satisfaire les besoins des Ligériens

Le Président de la Région, dès le débat des Orientations budgétaires 2016, avait indiqué son souhait d'ouvrir des négociations sur le CPER 2015-2020 portant plus particulièrement sur :

- le volet mobilité multimodal,
- le volet « Enseignement Supérieur-recherche»,
- l'aménagement numérique,
- le niveau de la participation financière de l'Etat.

Dans le cadre d'une renégociation nationale avec les nouvelles Régions, la Région des Pays de la Loire a concrétisé avec l'Etat représenté par le Préfet de Région et les autres collectivités partenaires du CPER 2015-2020 un avenant révisant le CPER signé le 23 février 2015.

Les financements supplémentaires de l'Etat et de la Région de 99.1M€ portent leur participation globale au CPER à 907.2 M€ :

- L'Etat augmente de 62M€ sa participation portant son montant à 474.6 M€,
- La Région augmente de 37,1M€ sa participation portant son montant à 432,6M€

Les autres partenaires augmentent leurs contributions de 42M€ portant les autres financements du CPER hors Etat et Région à 372.3 M€.

Avec cet avenant n°1, les financements du CPER s'établissent ainsi à :

Cofinanceurs	Contrat Janvier 2015	Avenant n°1 octobre 2016	Total
Etat	412,60	62,00	474,60
Région	395,40	37,10	432,50
Autres financeurs	330,30	42,00	372,30
Total	1 138,30	141,10	1 279,40

L'enveloppe globale consolidée à 1.3 Milliard intègre les crédits concernant le volet territorial et l'Usine du futur contractualisés hors CPER mais aussi les actions spécifiques concernant l'Enseignement Supérieur-Recherche Innovation-ESRI-(PIA et Plan Campus) et le numérique.

La comparaison entre la maquette financière du CPER initiale et la version révisée est difficile dans la mesure où la structure des différentes lignes a été recomposée à l'occasion de cet avenant.

Le CESER salue l'augmentation globale du volume financier du CPER, l'engagement plus fort de l'Etat et des autres partenaires.

Le CESER rappelle son attachement à la contractualisation avec l'Etat hors CPER dans le cadre de conventions pluriannuelles qui permet de s'engager sur des besoins, équipements ciblés avec éventuellement d'autres partenaires.

Le contenu de la révision : des ajustements de l'ensemble des programmes

Cette première modification du CPER 2015-2020 contient des ajustements sur certains projets ainsi que quelques nouveautés.

Observations sur le volet mobilité multimodale

Dans ce domaine, le CESER s'est régulièrement exprimé sur les besoins importants qui restent à satisfaire pour améliorer l'accessibilité de la région compte-tenu de sa situation périphérique. Il est conscient que le seul CPER, même conforté ne peut répondre à ces besoins de grandes infrastructures ; il conviendrait d'en trouver les financements avec l'Etat et l'Union européenne.

Transport ferroviaire

Trois projets qui constituent des priorités pour l'accessibilité de la région font l'objet du présent avenant :

- L'axe Nantes-Angers-Sablé (NAS)

Même si l'avenant ne prévoit pas de crédits nouveaux, la programmation d'études sur les besoins de mobilité après 2030 et sur l'optimisation des voies existantes rejoint les préconisations du CESER. Toutefois le CESER a besoin de précisions sur les raisons du retrait des lignes de crédits de 30M€ et de 18M€, notamment pour cette dernière, concernant la capacité de la gare d'Angers.

- L'axe Nantes-Bordeaux

Les crédits en hausse de +12 M€ pour l'axe Nantes-Bordeaux doivent permettre le financement de la 1ère phase de travaux. La Région engage + 5M€ et l'Etat double presque sa contribution passant de 24 M€ à 46 M€. Le montant global de cette première phase de régénération de l'infrastructure entre La Roche/Yon et La Rochelle s'élève à 92 M€ pour le CPER des Pays de la Loire et 46M€ pour le CPER Nouvelle Aquitaine.

- Le contournement de Donges

L'inscription de l'opération du contournement ferroviaire des sites industriels de Donges au CPER 2015-2020 est un des faits majeurs de la négociation aboutissant à la signature de cet avenant n°1. Cette nouvelle opération est financée à hauteur de 50 M€ par l'Etat, 39,5 M€ la Région pour un montant total de 150 M€. Le CESER considère que c'est une avancée importante qui répond aux besoins de sécurité et de disponibilité du foncier nécessaires au développement de la raffinerie.

Infrastructures routières

Le CESER s'est prononcé à maintes reprises sur l'indispensable franchissement supplémentaire de la Loire et l'amélioration de la desserte du périphérique nantais.

La Région confirme sa non-participation à l'opération relative au Périphérique de Nantes. Les deux principaux financeurs: l'Etat et Nantes Métropole réajustent à la baisse leur participation (-3M€) dans le cadre d'une adaptation de la programmation des travaux réalisables avant 2020. Le CESER dans son avis de 2010 sur les « Franchissements de la Loire » préconisait ces travaux d'optimisation ; il sera vigilant sur le suivi de cette opération qu'il faudra réaliser dans les meilleurs délais.

Il est précisé que "la Région pourra accompagner sans participation financière de l'Etat, des opérations routières sur des axes d'intérêt régional" Ces opérations ne figurent pas dans le tableau de la maquette financière du CPER revue par cet avenant et devrait faire l'objet d'une annexe que le CESER n'a pas reçue à ce jour.

Le CESER considère que, pour des projets spécifiques, une nouvelle négociation pourrait être envisagée avec l'adoption du Schéma routier permettant d'acter l'engagement financier que l'on est en droit d'attendre de l'Etat sur ces opérations dans le cadre d'une nouvelle révision du CPER.

Développement du Grand Port Maritime

Le CESER salue les financements complémentaires en faveur de cet équipement majeur pour le développement du territoire :

La Région ajoute des crédits pour la restructuration du site industriel de Saint-Nazaire (+1,5 M€) et pour l'instauration d'un service fluvial (1 M€). Le GPM finance des travaux de rénovation de l'outil industriel (dock mère du Pellerin).

Le CESER rappelle son souhait de voir l'Etat s'engager financièrement encore plus pour le GPM et souhaite que la Région soit associée étroitement à sa gouvernance.

Observations sur le volet Enseignement supérieur

L'augmentation du nombre d'étudiants, la nécessité de poursuivre l'effort en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont des priorités pour la région.

Ainsi, l'avenant permet d'inscrire quatre nouvelles opérations immobilières sur des sites d'enseignement supérieur avec 9.5M€ supplémentaires pour l'Etat et 5 M€ pour la Région :

- Le regroupement de l'Ecole Centrale de Nantes avec l'Ecole Nationale Supérieure Maritime,
- La restructuration d'un bâtiment de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et métiers,
- Le développement du site de l'université de Nantes « la Courtaisière » à la Roche-sur-Yon,
- La poursuite de la réhabilitation des bâtiments de l'Université du Maine.

Concernant l'enseignement maritime, le CESER salue le volontarisme de la politique maritime du Conseil régional illustré dans cet effort de créer un campus dédié à un pôle d'excellence maritime avec l'Etat.

Le défi démographique à venir avec la montée des effectifs des étudiants issus du « baby boom » des années 2000 est à prendre en compte. Ainsi si le CESER note l'augmentation de l'enveloppe consacrée à l'enseignement supérieur, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour accueillir dans de bonnes conditions les étudiants sur l'ensemble du territoire.

Observations sur le volet numérique

Le CESER constate que c'est sur cet axe que l'effort financier est le plus significatif.

Sur le déploiement du très haut débit, l'avenant détaille les montants de la Stratégie numérique régionale.

Les financements mobilisés hors CPER dans le cadre du Plan d'investissement d'Avenir (PIA) sont également ajustés : 118 M€ financés par la Région (au lieu des 100 M€ initiaux) et 220 M€ par l'Etat (au lieu de 138 M€).

Le CESER constate que la stratégie numérique de la Région présentée au BS 2016 se met en place pour lutter contre la fracture numérique et mieux desservir le territoire. Il s'agit, entre autre, de résorber les zones blanches de téléphonie.

Observations sur le volet territorial

Les modifications concernent, hors CPER, des projets d'intérêt régional financés par l'ANRU au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

En conclusion

Ce premier avenant du CPER 2015-2020 conduit à une révision globale du CPER avec l'intégration d'opérations majeures pour le territoire : le contournement ferroviaire des sites industriels de Donges, l'augmentation des financements sur le Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire, le financement de nouvelles opérations immobilières d'établissements d'enseignement supérieur, le renforcement des financements sur le volet numérique.

Des interrogations apparaissent sur le projet de franchissement de la Loire, sur l'avancement de la ligne NAS par exemple ainsi que sur le seul financement par la Région des routes d'infrastructures régionales.

Le CESER souhaite aussi connaître l'état d'avancement de l'exécution du CPER depuis sa signature en février 2015.

Enfin, le CESER constate que la plupart de ses observations restent toujours d'actualité :

- Dans le cadre de sa consultation sur la préparation du CPER, le CESER indiquait que la faible contractualisation en volume financier du CPER Pays de la Loire nécessitait « un alignement sur des régions comparables » et que des besoins restaient à satisfaire « pour que la région puisse poursuivre son développement au service des Ligériens, certains relevant de l'extrême urgence, plus particulièrement en termes de mobilités, de transports et d'accessibilité ou bien encore en termes d'enseignement supérieur et de recherche ».
- Sur le projet de CPER 2015-2020, soumis à son avis en janvier 2015, le CESER proposait des réserves et préconisations sur « un CPER jugé globalement insuffisant tout particulièrement sur le volet Enseignement supérieur et Recherche ».